



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

OBJET : SPORTS - Stade d'athlétisme – Présentation du dispositif général de mise en oeuvre

La Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de construire un équipement d'intérêt communautaire dédié à l'athlétisme sur le site de l'Université de Bourgogne (par autorisation d'occupation temporaire) dont la livraison est prévue pour la rentrée 2006 en ce qui concerne la piste elle-même et fin 2006 pour les annexes.

Ce stade d'athlétisme plein air à vocation régionale et au-delà sera conforme aux exigences de la Fédération Française d'Athlétisme pour son homologation en catégorie inter-régionale. Il comprendra une piste éclairée en synthétique de 400 mètres à huit couloirs et ses aires de lancer, les installations nécessaires au chronométrage, des vestiaires, un club house, des bureaux destinés aux clubs utilisateurs.

L'accueil des spectateurs sera assuré dans un premier temps par la réalisation d'une tribune couverte d'une capacité de 300 places, complétée de gradins découverts d'une capacité complémentaire de 500 places.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2,6 millions d'euros TTC.
La maîtrise d'oeuvre de la piste ayant été confiée par la ville de Dijon au Cabinet PMC Etudes, l'agglomération reprendra pour son compte le contrat afférent.
La prestation de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation des locaux et tribunes (livraison fin 2006) sera confiée par la Communauté de l'agglomération dijonnaise à un maître d'oeuvre.
La Communauté de l'agglomération dijonnaise sollicitera la participation financière de l'Etat (Centre National du Développement du Sport), de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'adopter** le programme de construction ci-annexé du stade d'athlétisme constitué d'une piste d'athlétisme et de ses annexes,
- **D'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 2,6 millions d'euros TTC,
- **De solliciter** l'ensemble des subventions au taux maximum susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cet équipement, notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or,
- **De constater** le transfert du contrat de maîtrise d'oeuvre relative à la piste d'athlétisme de la Ville de Dijon à la Communauté de l'agglomération dijonnaise,
- **De confier** la réalisation des locaux à un maître d'oeuvre,
- **D'autoriser** le Président à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la réalisation du projet,
- **D'autoriser** le Président en cas d'appel d'offres infructueux à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation des marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics,
- **D'autoriser** le Président à déposer la demande d'homologation de l'équipement auprès de la Fédération Française d'Athlétisme,
- **D'autoriser** le Président à effectuer toutes démarches utiles et à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Pour extrait conforme,
Le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2006



Publié le 10 FEV. 2006
Déposé en Préfecture le



Communauté de l'agglomération dijonnaise

Construction d'un stade d'athlétisme sur le site de l'Université de Bourgogne

NOTE DE PRÉSENTATION

Janvier 2006

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du 09 FEV. 2006
DIJON, le 10 FEV. 2006
LE PRÉSIDENT,
Luc Le Goff

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 FEV. 2006



INTRODUCTION

Le site du campus Universitaire a été retenu pour l'implantation du futur stade d'athlétisme dont la livraison est prévue à la rentrée 2006 pour la piste et fin 2006 pour la tribune et les annexes.

Ce site présente l'avantage de disposer déjà d'une piste de 400 m en schiste (correspondant à l'emprise de la nouvelle piste), d'une piste de 250 m également en schiste (non touchée par le projet), de terrains d'échauffement et d'entraînement (non touchés par le projet) pour les lancers longs.

La présence d'une salle aménagée à proximité du site permettant l'entraînement de sauts et de sprints courts est également un avantage.

Pour les compétitions importantes, l'Université mettra à disposition les équipements nécessaires pour l'accueil des compétiteurs.

Cet équipement dédié à la pratique de l'athlétisme comprendra dans un premier temps :

- La réalisation de revêtements synthétiques sur la piste de 400 m et les aires de concours (l'aire centrale gazonnée sera réservée à l'athlétisme),
- La réalisation de l'éclairage de la piste,
- Les infrastructures nécessaires au chronométrage électrique,
- La réalisation du bloc technique avec régie de chronométrage, secrétariats des compétitions, chambre d'appel,
- La réalisation de vestiaires,
- La réalisation d'un dépôt pour les mobiliers sportifs et les équipements,
- La réalisation d'un club-house et de deux bureaux destinés aux clubs utilisateurs,
- Une tribune de 300 places couverte, implantée à l'Ouest (entre la piste de 400m et la piste de 250m),
- Le gradinage du talus à l'Est de la piste pour accueillir 500 places de spectateurs assis,
- La capacité globale de 1000 spectateurs, nécessaire à l'homologation en catégorie « Interrégional », sera atteinte avec l'accueil de spectateurs debout autour du terrain. En fonction de l'évolution d'utilisation de cet équipement, l'emprise du projet permet de développer la capacité d'accueil
- La clôture du terrain comprenant la piste de 400 m et ses bâtiments annexes.

En option, il sera prévu une sonorisation du stade avec en plus un haut-parleur dirigé vers la piste d'échauffement.

LE SITE RETENU (VOIR PHOTO CI-APRES)

L'implantation de l'équipement se situe sur le secteur des terrains et bâtiments sportifs de l'Université de Bourgogne en limite sud-est du Campus universitaire, le long de la rocade. L'accès de ces terrains s'effectuera depuis le Campus.

Comme figurées sur la photo ci-après, les annexes et la tribune devront être implantées à l'ouest de la piste de 400 m entre les deux pistes.

La piste de 250m existante a vocation de servir d'aire d'échauffement lors des compétitions.

Pour les entraînements et les échauffements pour les lancers longs, les athlètes bénéficieront des aires gazonnées situées au sud de la piste.



Stade d'athlétisme. Schéma de principe d'aménagement - janvier 2006

LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

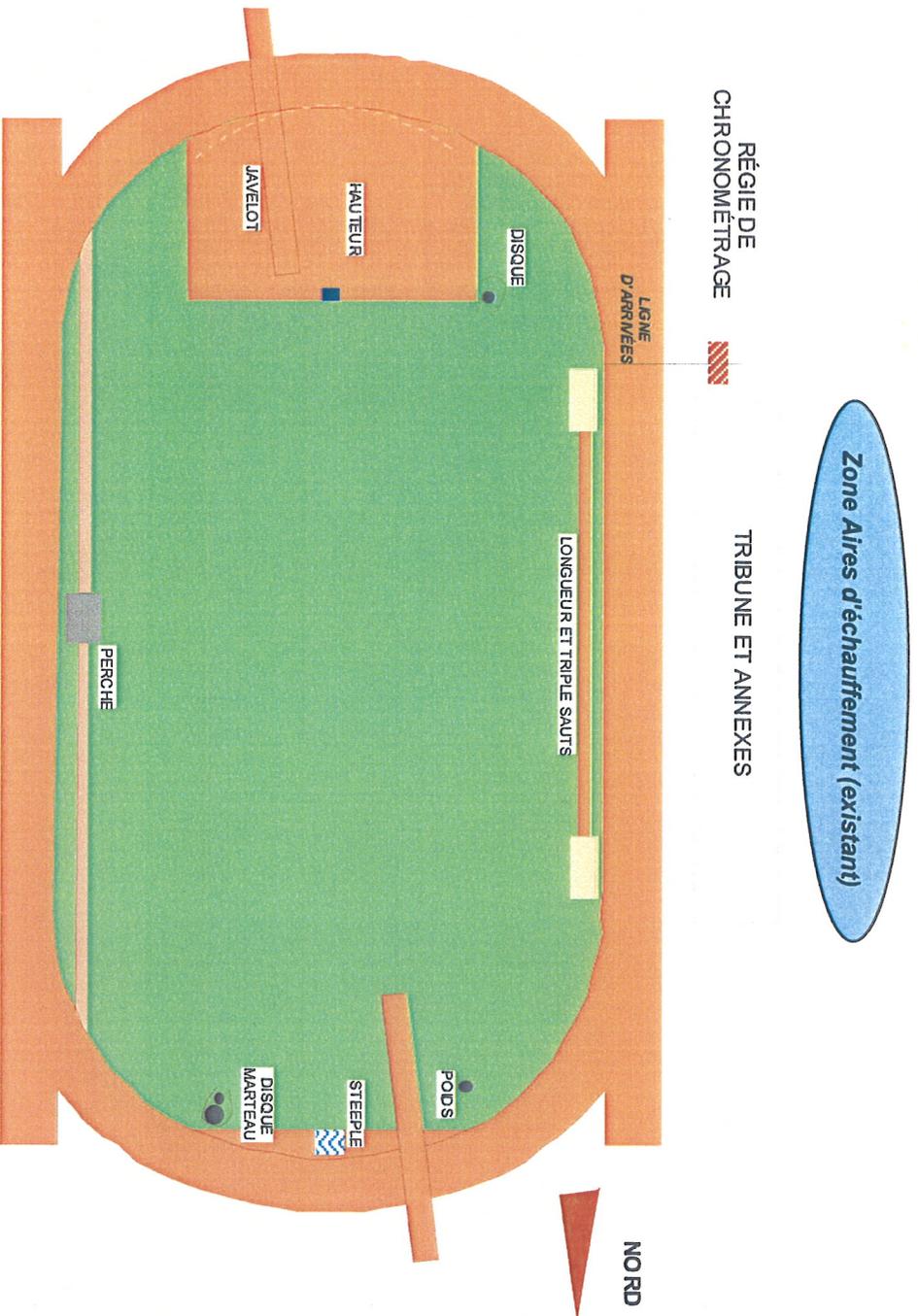
Pour l'homologation du stade d'athlétisme en catégorie "Interrégional", l'installation doit comprendre les équipements définis par la Fédération. Cependant, afin de permettre l'accueil de manifestations dont l'impact dépasse largement le territoire du Grand Dijon, le présent programme prend en compte des critères supérieurs (*Indiqués en italique*) à ceux exigés par la Fédération pour la catégorie "Interrégional".

Le présent projet comprendra :

- Une piste en matériaux synthétiques « tous temps » (conforme à la norme Afmor 90-100 à 107) de 400 mètres 8 couloirs et 8 couloirs ou plus dans la ligne droite,
- Une ligne droite portée à 145 m dans le cadre de ce projet
- Piste de steeple en matériaux synthétiques, de préférence à l'intérieur de la piste,
- Au moins trois sautoirs distincts (hauteur, perche, longueur et triple saut), portés à 2 par spécialité dans le cadre de ce projet
 - Longueur triple saut : 40m souhaitable 45m avant la planche à 13 m de la fosse,
 - Perche : 40m souhaitable 45 m (2 pistes d'élan de directions opposées)
 - Hauteur : 18 m au minimum,
- Des installations de lancers
 - Poids = 2 cercles de lancers
 - Disque = 2 cercles de lancers d'orientation opposée,
 - Marteau = 1 cercle de lancer
 - Javelot = 2 pistes d'élan opposées
- Cages de protection distinctes pour marteau et disque
- Les annexes recommandées pour un classement provisoire en 1ère catégorie A :
 - Un bloc technique (poste de chronométrage, secrétariat de la compétition, chambre d'appel)
 - Des vestiaires et des sanitaires,
 - Un poste médical,
 - Un local de contrôle antidopage.

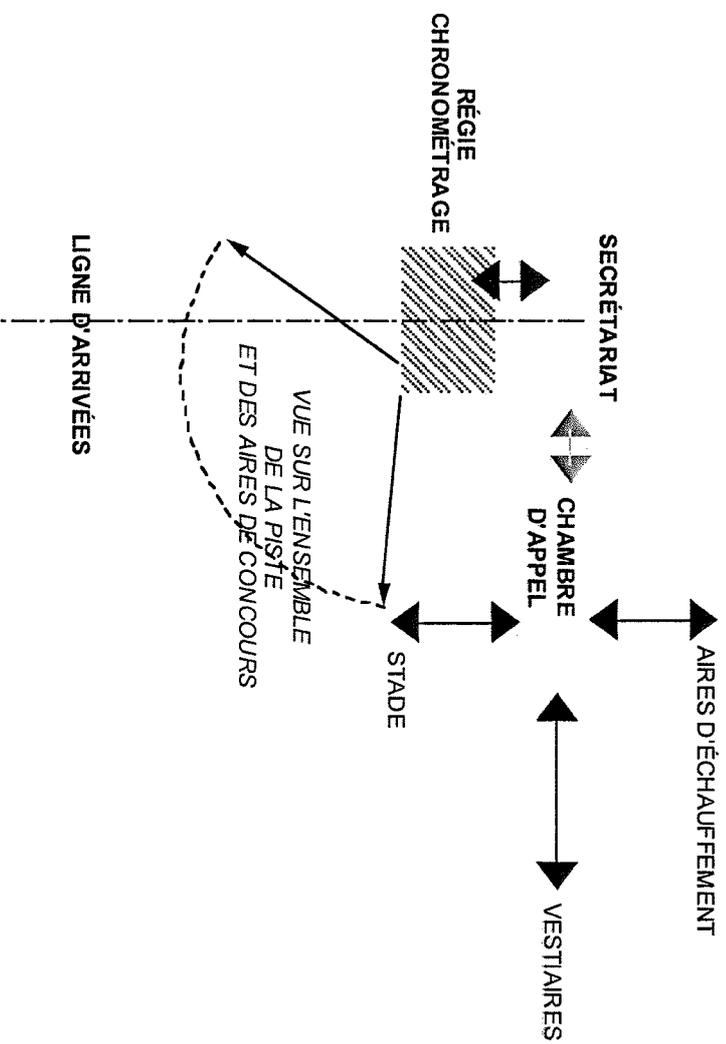
Ainsi que la clôture du site.

LES CONTRAINTES FONCTIONNELLES



Les principales contraintes concernent :

- La position du bloc technique et de la régie de chronométrage au droit de la ligne d'arrivées, avec une hauteur permettant un angle de vision de 27° sur l'axe de la ligne droite,
- La position préférentielle de la tribune principale à l'ouest de la piste,
- Les aires d'échauffement aisément accessibles depuis les vestiaires,
- La protection de la piste vis-à-vis des vents dominants.

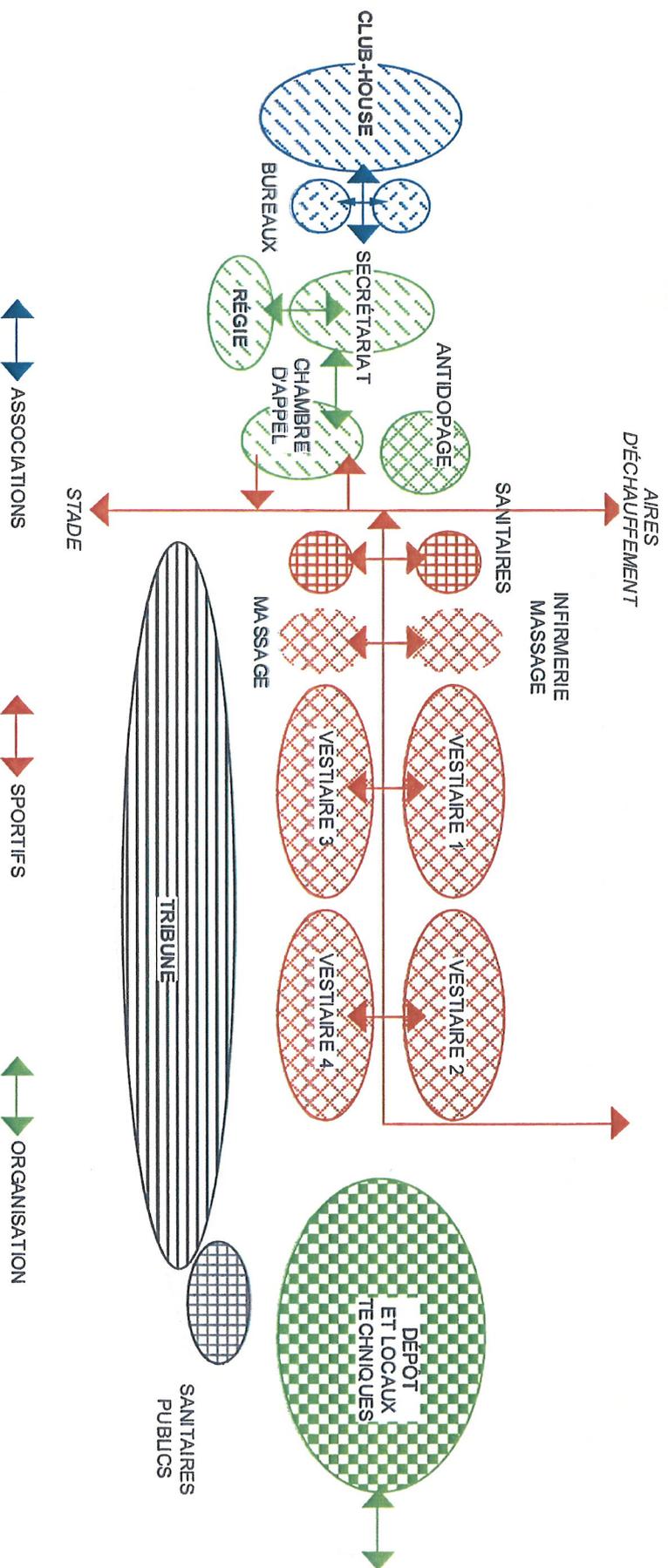


Sur la base de la régie de chronométrage implantée sur la ligne d'arrivées, l'organisation des locaux du « bloc technique » implique :

- Que la régie de chronométrage bénéficie d'une vue générale sur l'ensemble des pistes et des aires de concours,
- Un ensemble secrétariat des compétitions en relation avec la régie de chronométrage et de sonorisation pour la capture et le traitement des résultats,
- Une chambre d'appel (inscription des concurrents et attribution des numéros de dossards et de couloirs) implantée entre les vestiaires et les aires d'échauffement d'une part et le stade d'autre part.

Nota : Dans le cas particulier de ce stade, il sera intéressant que le secrétariat des compétitions et la chambre d'appel puissent servir de salles de réunions banalisées pour les clubs utilisateurs.

PROGRAMME DES TRAVAUX CONCERNANT LE PROJET



Le schéma ci-dessus intègre l'ensemble des fonctions du bâti à prendre en compte :

- Les locaux destinés aux associations : club-house et bureaux (avec accès au secrétariat des compétitions faisant office de salle de réunions),
- Les espaces « organisation » avec régie, secrétariats, chambre d'appel, contrôle antidopage,
- Les vestiaires et sanitaires destinés aux sportifs,
- Une salle de massage et une infirmerie pouvant également servir de salle de massage,
- Le dépôt et les locaux techniques (chaufferie, ECS, local électrique ...),
- Les espaces destinés aux usagers : tribune et sanitaires publics.

LOCAUX DES ASSOCIATIONS

Le club-house

Le club-house répond à un besoin de confort pour la vie du club et favorise la convivialité. Son dimensionnement sera déterminé par la capacité d'accueil et les activités envisagées. La localisation du club-house, devra lui permettre d'assurer une fonction d'accueil des adhérents.

Sa proximité de la tribune ne doit pas gêner son usage permanent par des membres du club et par les accompagnateurs.

Il sera composé :

- D'une salle permettant d'accueillir 150 personnes en configuration cocktail, avec espace bar,
- D'un dépôt pour le rangement de mobilier, et la réserve de produits
- D'un bloc sanitaires H et F.

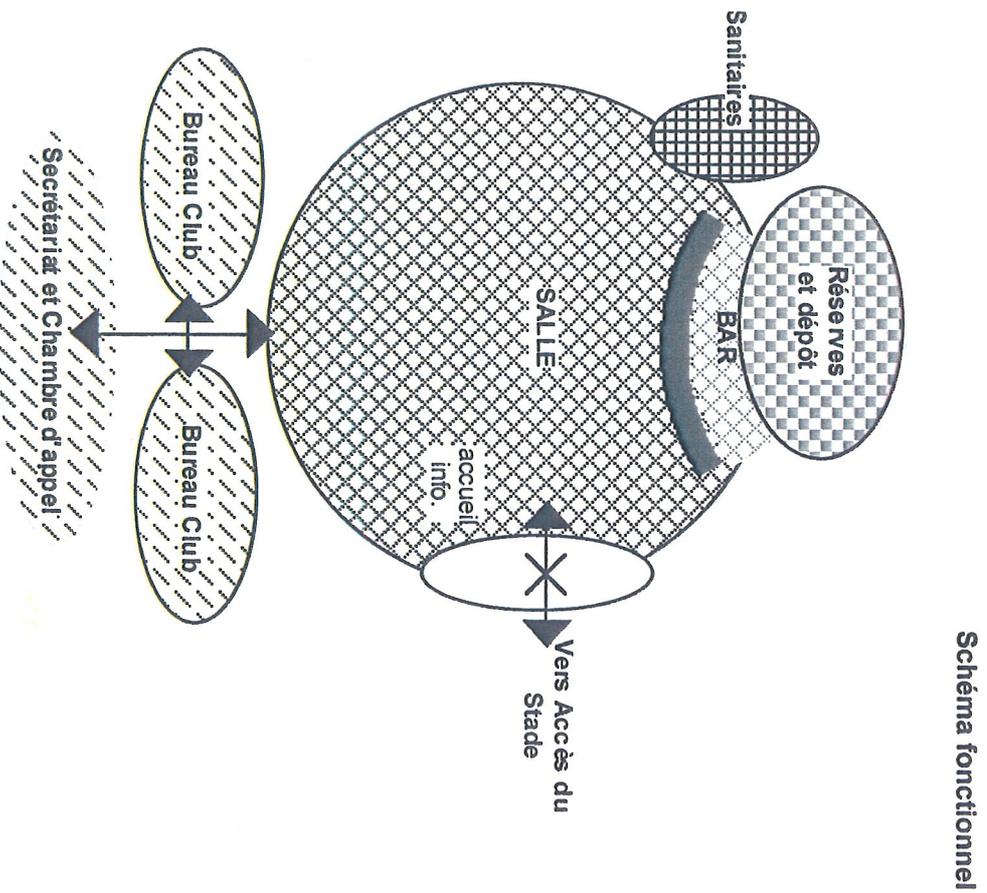
Cette unité sera en communication avec les bureaux des deux clubs.

Elle comportera des occulations traitées anti-effraction.

Les bureaux des clubs

Les deux bureaux destinés aux clubs utilisateurs seront en liaison avec le club-house et les locaux : secrétariat des compétitions et chambre d'appel qui pourront servir l'un et l'autre de salle de réunions, hors compétitions.

Chaque bureau sera prévu pour deux postes de travail, équipés chacun de 4 P.C., de 3 prises RJ45 par poste de travail.



LES LOCAUX SPORTIFS

Les espaces « organisation » seront composés :

- D'une régie de chronométrage, vitrée sur le stade avec vue sur l'ensemble de la piste et des aires de concours. Sa position altimétrique devra permettre d'offrir à la caméra de « photo-finish » un angle de vision de 27° sur l'axe de la piste, au droit de la ligne d'arrivées. Elle sera équipée de tablettes de travail le long du vitrage pour l'installation du chronométrage électrique et des ordinateurs de saisie. Elle sera équipée de 10 P.C. et de 6 prises RJ45 (avec liaison informatique au secrétariat des compétitions et à la chambre d'appel)
- D'un secrétariat des compétitions en liaison avec la régie et la chambre d'appel et composé de deux espaces de 16m². Chaque espace sera équipé de deux fois 4 P.C. et 3 prises RJ45. Il comprendra également une P.C. pour un photocopieur.
- D'une chambre d'appel avec entrée et sortie différenciées pour les compétiteurs. Il sera équipé de 4 P.C., de 3 prises RJ45 pour chacun des deux postes de travail.
- D'un local contrôle antidopage, avec bureau, bloc sanitaire avec accès contrôlé depuis le bureau (1 douche, 1 W-C et 1 lavabo) et un espace d'attente.

L'unité « vestiaires » comportera 4 vestiaires composés

- D'un espace déshabillage, avec bancs, patères, porte-paquets pour 20 personnes (soit un accueil de plus de 20 personnes dont il devra être tenu compte vis-à-vis de la réglementation E.R.P.),
 - Un sas équipé de 6 patères, d'un lavabo double avec miroir, sèche-mains et sèche-cheveux,
 - Une salle de douches avec 6 pommes de douche, 1 une douche P.M.R.,
- Cette unité sera complétée de :
- Deux salles de massage (dont l'une servira d'infirmerie) équipée chacune d'un lavabo, de 4 P.C. et d'une table de massage.
 - Deux blocs sanitaires réservés aux sportifs comprendront :
 - Femmes : 3 W-C dont un pour P.M.R. et 2 lavabos,
 - Hommes : 2 W-C dont un pour P.M.R., 3 urinoirs et 2 lavabos.

Le dépôt du matériel

Il est destiné au rangement des mobiliers de la piste d'athlétisme, aux chariots de manutention et aux équipements des clubs. Pour le rangement de ces derniers, il sera prévu deux box grillagés avec portes équipées de serrures. Des râteliers avec bras articulés et fermeture par cadenas seront également prévus pour le rangement des perches.

LES ESPACES PUBLICS

Tribune couverte

La tribune face à la ligne droite accueillera environ 300 spectateurs. Elle sera couverte (attention cette tribune ne devra pas masquer la vision de la piste depuis la régie de chronométrage).

La pente des gradins sera au maximum de 35°. Pour la visibilité sur la piste, il sera pris en compte un coefficient de relèvement visuel de C=0,10.

Pour l'accessibilité des PMR (personnes à mobilité réduite) les installations devront respecter la réglementation suivante :

Le nombre minimal d'emplacements pour les places PMR est de 2 pour une installation de 50 spectateurs ou moins ; de 3 pour 51 à 100 places, de 4 pour 101 à 150 places, + 1 place par tranche de 50 places spectateurs et de 21 ou plus pour 1001 places ou plus (au-delà de 1001 places, le nombre d'emplacements doit être fixé par arrêté municipal).

Compte tenu de la capacité de 300 spectateurs dans la tribune, le nombre de places affectées aux PMR sera donc de 7 places abritées.

Sanitaires publics

Compte tenu de la capacité d'accueil, les sanitaires publics comprendront :

- Sanitaires hommes = 2 W-C, dont 1 P.M.R., 2 urinoirs, 1 lavabo,
- Sanitaires femmes = 2 W-C, dont 1 P.M.R., 2 lavabos,

L'équipement de ces sanitaires sera traité « anti-vandalisme », commande de chasse d'eau des W-C encastrée, chasse d'eau des urinoirs télécommandée, support de lavabos monobloc n'offrant aucune prise. Les lavabos ne seront alimentés qu'en eau froide.

Sonorisation (en option)

Pour le stade, la sonorisation de haute qualité permettra la diffusion sur l'ensemble des gradins et du stade en ce qui concerne les niveaux sonores. Des lignes de retard permettront d'obtenir une diffusion homogène. La puissance de la sonorisation devra être au minimum de 10 dB au-dessus du bruit ambiant. Pour un niveau de bruit ambiant estimé à 86 dB en moyenne, la sonorisation devra assurer un niveau sonore de 96 dB pour les spectateurs assis en toutes zones des tribunes.

De haute qualité, elle sera dirigée sur les spectateurs, avec une bande passante minimale de 100 à 16000 Hz, avec une position favorisant la parole.

L'uniformité sur le stade devra présenter des relevés dont l'écart sera inférieur à 3 dB en tout point des tribunes.

Une diffusion commutable permettra de diffuser les messages sur la zone du terrain et le stade d'échauffement,

La régie de sonorisation sera équipée des périphériques suivants : Lecteurs de CD, Micro-speakers, 2 micros H.F., Retour son dans la régie.

TABLEAU DES SURFACES

Unités Fonctionnelles Principales	Unités Fonctionnelles Secondaires	S.U./m ² Unitaires	S.U./m ² Globales	Ht. Libre mini./m	Observations		
Accueil des clubs	Salle du club-house	70	110	3,00	Accueil de 150 pers. Equipée d'une PC pour 15m ² Avec comptoir, évier EC-EF, prise réfrigérateur		
	Bar	5		3,00			
	Reserve	5		2,50			
	Bureaux (2)	30		2,50			
	Espaces « organisation »					88	
		Régie de chronométrage		15		2,50	Vitrée sur le stade, équipée de 10 PC et 6 RJ45
		Secrétariats des compétitions		32		2,80	En liaison avec la régie et les bureaux
		Chambre d'appel		25		2,80	Sur la liaison aire d'échauffement - stade
		Local « Antidopage		16			
	Vestiaires	Vestiaires (4 unités)		30		120	
	▪ Salle de déshabillage	20	2,80	Équipée de bancs, patères et porte-paquets			
	▪ SAS	2	2,80	1 lavabo double + patères			
	▪ Douches	8	2,80	6 douches + 1 douche PMR			
	2 Salles de massage	15	30	Équipée d'un lavabo, de 4 PC et 1 table de massage, dont une fera office d'infirmier			
	Blocs sanitaires		20				
	▪ Femmes	10	2,50	3 W-C dont 1 PMR + 2 lavabos (EF)			
	▪ Hommes	10	2,50	2 W-C dont 1 PMR + 3 urinoirs et 2 lavabos (EF)			
Dépôt	Box pour les clubs (2 unités)	30	220	3,50			
	Espace commun	190		3,50			
Espaces publics							
	Tribune couverte		210	3,00	300 places dont 7 places PMR		
	Blocs sanitaires		15				
	▪ Femmes	8		2,50	2 W-C dont 1 PMR + 2 lavabos (EF)		
	▪ Hommes	7		2,50	2 W-C dont 1 PMR + 2 urinoirs et 1 lavabo (EF)		
			813				

